

RAFTING

Réunion



Rafting
Canotage
Kayak en boat
Karaté en Aquatique
Kayak Jump

0692 00 16 23



DESCRIPTIF DES ACTIVITES



Oasis Eau Vives 115 chemin de la muscadière 97470 Saint Benoît Tel : 06 92 00 16 23 Fax : 02 62 48 42 66 - rvpiaut@wanadoo.fr
N° AGREMENT DDJS : 97403ET0040 / N°SIRET : 45062487900042 / CODE APE : 9329Z
www.oasisev.com - www.raftingreunion.fr - www.facebook.com/raftingreunion

RANDONNEE AQUATIQUE : 8h à 12 h bassin la Mer – la Paix



La Randonnée aquatique se situe entre le canyoning et la nage en eau vive ; cette activité permet de descendre la rivière des Roches en alternant sauts de cascade, toboggans et nage dans des piscines naturelles. Très ludique, elle se pratique dans un contexte tropical unique à la Réunion, encadré par un guide brevet d'état sur deux parcours.

PARCOURS DECOUVERTE pour se faire plaisir : 2 h de descente avec des franchissements de chutes obligatoires de 1 mètre maximum.

PARCOURS AVENTURE : pour les amateurs de sensations, 2 h 30 de descente avec franchissement de chutes allant jusqu'à 6 mètres.

Déroulement de l'activité Randonnée Aquatique :

- RDV à 8 h sur le parking de bassin la Paix, sur la commune de St-Benoît, pour l'équipement (combinaison, gilet, casque).
- Petite marche d'approche de 20 mn et « c'est parti pour la descente ».
- Remise au sec,
- Ensuite, petit pot de clôture.
- Capacité : de 4 à 100 personnes
- **Condition** : à partir de 11 ans / savoir nager 25 mètres et être capable d'immerger la tête.
- **Matériels à fournir** : chaussures et maillot de bain.



De Saint-Denis :

2 kilomètres avant d'arriver à Saint-Benoît prendre la sortie (Beauvallon / rivière des Roches / la Paix).

Ensuite suivre les panneaux bassin la Paix / bassin la Mer pendant 4 kilomètres.

De Saint-Pierre :

2 kilomètres après Saint-Benoît en direction de Saint Denis. Prendre la sortie (Beauvallon / rivière des Roches / la Paix).

Ensuite suivre les panneaux bassin la Paix / bassin la Mer pendant 4 kilomètres.



Le Rafting se pratique sur la rivière des Marsouins, dans des embarcations 5 places, bi places, et monoplaces, encadré par un guide brevet d'état. Cette activité très conviviale permet de découvrir un environnement exceptionnel et procure des sensations uniques !

Nous proposons deux parcours : (en fonction de la météo)

PARCOURS CLASSIC : 1 h 30 / 2 h de descente sur un parcours sportif, pour les familles, groupe d'amis, entreprise etc...

PARCOURS AVENTURE : 2 h à 2 h 30 de descente sur un parcours encore plus sportif (pour les sportifs)

Déroulement de l'activité :

- RDV à 13 h pour l'équipement (combinaison, gilet, casque)
Transport du matériel en 4 x 4.
- Petite marche d'approche de 20 mn et « c'est parti pour la descente ».
- Retour à la base pour la remise au sec,
- Ensuite, petit pot de clôture.
- Capacité : de 4 à 100 personnes
- **Condition** : à partir de 6 ans / savoir nager 25 mètres et être capable d'immerger la tête.
- **Matériels à fournir** : chaussures et maillot de bain.

Lieu de Rendez-vous du rafting / canoraft / kayak à l'ilet Danclas :



De Saint-Denis :

En arrivant à Saint-Benoît, il faut rester sur la nationale jusqu'au premier rond point et tourner à droite (direction Bras Canot).

Ensuite suivre le fléchage "Base de rafting".

De Saint-Pierre :

En arrivant à Saint-Benoît, tourner à gauche au premier rond point (direction Saint-André) et 500 mètres après tourner à gauche au deuxième rond point (direction bras canot).

Ensuite suivre le fléchage "Base de rafting".

KAYAK JUMP : 8 h à 12 h bassin la Mer - la Paix



Le Kayak Jump se pratique sur la rivière des Roches, et offre un cocktail de sensation et d'aventure dans un cadre tropical magnifique. Cette activité est réservée aux sportifs amateur d'émotion, mais ne demande pas un niveau d'expertise ! Les embarcations utilisées sont très faciles d'accès, et permet la pratique aux plus grand nombre. il suffit d'aimer l'aventure !

De plus cette pratique reste unique à la Réunion en raison de la configuration de la rivière des Roches.

Déroulement de l'activité :

- RDV à 8 h sur le parking de bassin la Paix, sur la commune de St-Benoît, pour l'équipement (combinaison, gilet, casque).
- Petite marche d'approche de 20 mn et « c'est parti pour la descente ».
- Remise au sec,
- Ensuite, petit pot de clôture.
- Capacité : de 4 à 100 personnes
- **Condition** : à partir de 14 ans / savoir nager 25 mètres et être capable d'immerger la tête.
- **Matériels à fournir** : chaussures et maillot de bain.

COORDONNEES :

Oasis Eaux Vives

www.oasisev.com - www.raftingreunion.fr - Facebook page "oasis eaux vives"

Siège social : 115 chemin la muscadière 97470 Saint Benoit

Base : 38 ilet Coco 97470 Saint Benoit

GSM 0692001623 - FAX 0262484266 - resa@raftingreunion.fr

Siret : 45062487900042

Extrait K

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 14 Janvier 2013

IDENTIFICATION

Nom, prénom(s) : Monsieur PIALUT Hervé Robert Marc
Numéro d'identification : R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 450 624 879 - N° de Gestion 2003 A 1047
Date d'immatriculation : 18 Décembre 2003

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE PHYSIQUE

Né(e) le : 28 Août 1975 à ORLEANS (45)
Nationalité : FRANCAISE
Adresse du domicile : 115, chemin de la Muscadere - 97470 Saint-Benoit

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Origine de l'activité ou de l'établissement : Création - Transfert du siège
Activité : Entreprise de loisirs touristiques, achat et vente de tous matériels divers
Adresse : 115, chemin de la Muscadere - 97470 Saint-Benoit
Nom commercial : OASIS EAUX VIVES
Date de début d'exploitation : 01 Février 2010
Mode d'exploitation : Exploitation personnelle

ANNEXES

14 Janvier 2013 - N°AL-309 Transfert de l'entreprise à compter du 01/02/2010 :
Ancienne adresse : 96 ROUTE CRATERE - RD 54 97470 SAINT BENOIT
Nouvelle adresse : 115 chemin de la Muscadere 97470 Saint-Benoit

Fermeture de l'établissement complémentaire situé 96 route Cratère - RD 54 97470 Saint-Benoit à compter du 01/02/2010

Ouverture de l'établissement principal situé 115 chemin de la Muscadere 97470 Saint-Benoit à compter du 01/02/2010

Changement de domicile personnel à compter du 01/02/2010 :
Ancien : 96 ROUTE CRATERE - RD 54 97470 SAINT BENOIT
Nouveau : 115 chemin de la Muscadere 97470 Saint-Benoit

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 1 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE
LE GREFFIER

14/01/2013



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA REUNION**

A.3

SAINT DENIS, le 30 Octobre 2003

Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports
à

PIAUT HERVÉ
2, Impasse des Jonquilles
Bagatelle
97441 STE SUZANNE

A3

Réf. : ET000923

Objet : déclaration des établissements sportifs

OASIS EAUX VIVES

Affaire suivie par Jean Michel LAURET

J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles 1 et 2 du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités, le 30/10/2003 à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la REUNION sous le numéro : **97403ET0040**

en vue d'exploiter un établissement soumis aux articles 47 et 47-1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Vous voudrez bien informer la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la REUNION de tout changement d'un élément quelconque des informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du décret du 3 septembre 1993.

 POUR LE DIRECTEUR
Inspecteur
Jean Paul RUSSEE

Carte n°
97401ED0005

Nom
PIAUT

Prénom
Hervé

Nationalité
FRANCAISE

Date et lieu de naissance
28/08/1975 ORLÉANS (45)

Signature



Conditions d'exercice

- Enseignement du canoë-kayak (canoë-kayak, raft, nage en eaux vives) dans tout établissement, dans les rivières jusqu'à la classe 3, et en mer jusqu'à un mille d'un abri et par vent jusqu'à 3 Beaufort

Qualifications

- BEES 1 CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES (11/06/1996)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BREVET D'ÉTAT


LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU PREMIER DEGRÉ
Option: CANOE-KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES


est attribué en application de l'article Régional du 11 Juin 1996

à PIAUT Hervé

Né(e) le 28/08/1975 à ORLÉANS (45)

N° 025-06-0084 A ORLÉANS le 11 JUN 1996

Le Titulaire, 

Le Directeur Régional de la jeunesse et des sports,


Raymond ALBERT

IMPRIMERIE NATIONALE

Carte n°
97409ED0083

Nom
WIELGOSIK

Prénom
REMI RENE MARTIAL

Nationalité FRANÇAISE

Date et lieu de naissance
30/03/1977 - RAMBOUILLET

Signature du titulaire



Conditions d'exercice:

- Enseignement du canoë-kayak (canoë-kayak, raft, nage en eaux vives) dans tout établissement, dans les rivières jusqu'à la classe 3, et en mer jusqu'à un mille d'un abri et par vent jusqu'à 3 Beaufort
- Enseignement du canoë-kayak (canoë-kayak, raft, nage en eaux vives) dans tout établissement dans les rivières jusqu'à la classe 3, et en mer jusqu'à un mille d'un abri et par vent jusqu'à 3 Beaufort. Organisation et encadrement du canoë-kayak et du raft dans les rivières de classe supérieure à 3

Qualifications

- Canoë-kayak et disciplines associées (BEES)
- Canoë-kayak : BEES et CQC raft en eaux vives

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS

BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU PREMIER DEGRÉ

Option CANOE-KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES

est attribué en application de l'arrêté du 02/06/2004

à Monsieur WIELGOSIK Remi

Né(e) le 30/03/77 à RAMBOUILLET (78)

N° 069.04.0116 A Lyon le 02/06/2004

Le Titulaire

Par Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,

L'inspecteur

Florian BRUNO

Carte n°
03306ED0097

Nom
DULYSSE

Prénom
ERIC

Nationalité FRANÇAISE
Date et lieu de naissance
20/09/1979 - VERNON (27)

Signature du titulaire

Qualifications
- BPJEPS canoë-kayak



Conditions d'exercice:

- Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak (Pour le public, en eau calme, en rivière jusqu'en classe III incluse, en mer ds la limite de navigation en 6ème catégorie sur des parcours connus et reconnus, au max par vent de force 4 sur le site d'évolution. Conduite des séances d'initiation en canoë-kayak).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialité: ACTIVITÉS NAUTIQUES

Mention éventuelle

- Mention monovalente: Canoë-Kayak
- Mention plurivalente: _____

est attribué en application de l'arrêté de spécialité du 16 Décembre 2009

à M. meur Eric DULYSSE

Né(e) le 20 septembre 1979 à VERNON (27)

N° du diplôme: BP 03 05 0116

A _____ le 16 Décembre 2009

Le Titulaire,

Le Directeur régional
de la jeunesse et des sports,
Stéph MABVILAIN

Oasis Eaux Vives
PIAUT Hervé
115 chemin de la Muscadière
97470 St BENOIT

ATTESTATION D'ASSURANCE 2017

Je soussigné, Jean-François HESSE, agent général Allianz, certifie par la présente que l'adhérent du Syndicat National des Guides Professionnels du Canoë Kayak et Disciplines Associées, dénommé ci-dessus, est assuré pour l'année 2017 contre les risques de responsabilité civile professionnelle comme suit :

- Compagnie d'assurance : Allianz I.A.R.D - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex
- Garantie par contrat n° : 55.885.787 souscrite par le SNGP CKDA
- Période de garantie du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L321-7 du code du sport et l'article 6 du Décret n°93-392 et prévoit que les participants aux activités sont également assurés pour les dommages causés aux tiers (responsabilité civile).
La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Sous réserve de l'encaissement effectif de votre règlement et au vu de l'effectif que vous avez déclaré, les garanties accordées applicables sont les suivantes :

Effectif déclaré	Début	Cat	Garanties
Collation de base	01/01/2017		
1 RC professionnelle encadrant ou structure <small>Inclus défrai personnel et secours, et protection juridique</small>	01/01/2017	1	1. Encadrement, enseignement, organisation de courses sportives, selon la catégorie souscrite, dans le cadre des prérogatives de chaque diplôme. 2. Location de matériels affectés à la pratique des activités ci-dessus dans la limite de 40 unités. 3. Participation à des démonstrations et expositions en lien avec les activités sportives. 4. Organisation de manifestations sportives (dans la limite de 4 jours et par athlète) ou en relation avec l'activité assurée. 5. Sous-traitance en cas d'absence des prestataires à d'autres membres du syndicat.
1 RC professionnelle salariés <small>Inclus défrai personnel et secours, et protection juridique</small>	01/01/2017	1	
1 Option 1 - Accidents corporels guides	01/01/2017	f	PIAUT Hervé
1 Option 2 - Accidents corporels clients	01/01/2017	f	Tous les clients des guides encadrants de la structure

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Saint Jean du Gard, le 01 janvier 2017

Jean-François HESSE,
Agent général ALLIANZ

P. Pascal



En partenariat avec le :

Syndicat National des Guides Professionnels Canoë-Kayak et Disciplines Associées

20, rue Poiré de la Lucarne - 30270 SAINT JEAN DU GARD
05.75.03.18.33 - contact@sngpckda.org - www.sngpckda.org
Syndicat professionnel régi par le Code du Travail

WIELGOSIK Rémi
41 chemin des tamaris
97490 SAINTE CLOTILDE

ATTESTATION D'ASSURANCE 2017

Je soussigné, Jean-François HESSE, agent général Allianz, certifie par la présente que l'adhérent du Syndicat National des Guides Professionnels du Canoë Kayak et Disciplines Associées, dénommé ci-dessus, est assuré pour l'année 2017 contre les risques de responsabilité civile professionnelle comme suit :

- Compagnie d'assurance : Allianz I.A.R.D - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex
- Garantie par contrat n° : 85.885.787 souscrite par le SNGP CKDA
- Période de garantie du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L321-7 du code du sport et l'article 6 du Décret n°93-382 et prévoit que les participants aux activités sont également assurés pour les dommages causés aux tiers (responsabilité civile).
La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Sous réserve de l'encaissement effectif de votre règlement et au vu de l'effectif que vous avez déclaré, les garanties accordées applicables sont les suivantes :

Effectif déclaré	Début	Cat	Garanties
Cotisation de base	01/01/2017		
1 RC professionnelle encadrant ou structure <small>Indus. Réponse pénale et recours et protection juridique</small>	01/01/2017	1	1. Exécution, enseignement, organisation de sorties sportives, selon la catégorie inscrite dans le titre des prérogatives de chaque option. 2. Location de matériels afférents à la pratique des activités citées dans le titre de 40 euros
1 RC professionnelle salariées <small>Indus. Réponse pénale et recours et protection juridique</small>	01/01/2017	1	1. Participation à des démonstrations et à expositions en lien avec les activités sportives. 2. Organisation de manifestations sportives dans le cadre de 4 par an et par adhérent inscrit dans une licence sportive. 3. Soutien financier 800€ éventuellement des prestations à d'autres moments, hors cadre du contrat.
1 Option 1 - Accidents corporels guides	01/01/2017	1	WIELGOSIK Rémi
1 Option 2 - Accidents corporels clients	01/01/2017	1	Tous les clients des guides encadrants de la structure

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Saint Jean du Gard, le 01 janvier 2017

Jean-François HESSE,
Agent général ALLIANZ

Rascal



En partenariat avec le :
Syndicat National des Guides Professionnels Canoë-Kayak et Disciplines Associées
20, rue Paul de la Loire - 30270 SAINT JEAN DU GARD
06 78 00 18 30 - contact@sngpkda.org - www.sngpkda.org
Syndicat professionnel régi par le Code du Travail